

Règlement

Règlement du Concours de Nouvelles du « Chant des sons »

De boucle en boucle...au fil des mots.

Thème : "Assis à mon bureau, je regarde par la fenêtre,..."

L'association « Le chant des sons » organise son 2e concours de nouvelles à partir du 1er Novembre 2024 jusqu'au 31 janvier 2025.

La ville de Liverdun et sa médiathèque sont partenaires de ce concours.

Ce concours est ouvert à toute personne mineure ou majeure, à l'exception des membres du jury et de leurs familles proches.

Article 1 - La participation au concours est gratuite. Chaque auteur ne peut présenter qu'un seul texte correspondant aux critères suivants :

- Être écrit en français contemporain,
- Posséder un titre,
- Ne contenir ni illustration, ni note de bas de page,
- Respecter la forme de la nouvelle* (pas de poésie, de récit de voyage, d'essai...),
- Avoir une longueur maximale de 10 000 caractères (espaces compris) soit environ 5 pages maximum.
- Être composé en Arial 12 pt. Interligne 1,5.

La nouvelle n'est ni un récit, ni un conte : il y a peu de dialogues, le nombre de personnages et de lieux est restreint. – Il convient d'éviter des erreurs historiques ou de vraisemblance qui rendent l'ensemble non cohérent. – La durée de l'action s'étale sur un laps de temps assez court, le rythme est rapide et concis. Il écarte les longs développements psychologiques ou philosophiques. – La chute (ouverte ou fermée) est surprenante et cohérente

Article 2 –Thème : La nouvelle devra obligatoirement commencer par : " Assis à mon bureau, je regarde par la fenêtre ... », à vous d'imaginer la suite.

Une deuxième contrainte facultative, est l'ajout d'un ou plusieurs mots de la liste ci-dessous à l'intérieur de la nouvelle :

sempiternel hardiment fripé panier s'envoler piano aléatoire

Chaque mot ajouté apportera un bonus. Les mots bonus seront mis en gras dans le texte.

L'auteur qui soumet une nouvelle au concours assure expressément à l'organisateur que l'œuvre soumise n'est en aucune sorte un plagiat et qu'il en est le véritable auteur.

Article 3 - Tout texte ne répondant pas à ces critères sera rejeté sans être évalué.

Article 4 – La date limite d'envoi des textes est le 31 janvier 2025 à 23 h 59. Le texte devra obligatoirement être envoyé à nouvellesliverdun@gmail.com sous la forme d'un fichier texte (Word, Open Office, PDF) et accompagné dans le corps du mail des infos suivantes :

Nom / Prénom / Date de naissance / Adresse postale et/adresse mail/ Tel

La nouvelle devra être anonyme (pas de nom d'auteur dans la nouvelle ou au bas de

celle-ci). Les textes seront collectés par la boîte mail.

Un dépôt papier dans l'urne à la médiathèque de Liverdun sera possible. Elle devra être dans une enveloppe fermée et anonyme à l'extérieur. A l'intérieur et indépendamment de la nouvelle devra être indiqué sur un papier libre séparé les indications suivantes : Nom / Prénom / Date de naissance / Adresse postale et/ adresse mail/ Tel.

L'ensemble des nouvelles reçues par mail ou en main propre seront transmises au jury de façon anonyme.

Article 5 – Les textes des lauréats seront choisis par un jury indépendant.

Article 6 - Les meilleures nouvelles feront l'objet de l'édition d'un recueil (sous réserve de subvention) qui sera remis à chaque auteur primé. Il ne pourra être vendu. Le concours donnera également lieu à l'attribution de lots remis par les nombreux partenaires du concours.

Article 7 – Le palmarès du concours sera dévoilé au cours du second trimestre 2025. Les gagnants seront avertis par courriel ou par voie postale à l'issue des délibérations du jury au cours du printemps.

Article 8 - La participation au concours implique la pleine adhésion au présent règlement et l'acceptation des décisions du jury qui sont sans appel.

Article 9 - Elle implique aussi la cession gratuite par les auteurs de leurs droits relatifs à la publication éventuelle de leur texte sous forme de recueil et leur diffusion dans le bulletin municipal de la ville de Liverdun. Elle implique également l'autorisation de la diffusion de leur image, photos dans la presse et sur les réseaux sociaux. Pour les mineurs ayant participé au concours, il est considéré que les parents ont donné leur accord.

Article 10 – RGPD - Les informations recueillies par l'association et la médiathèque de Liverdun font l'objet d'un traitement destiné à l'inscription au concours. Ce traitement nécessite votre consentement, et les informations seront conservées pendant toute la durée du concours. La réponse aux informations demandées est facultative. Le destinataire est l'association « Le chant des sons » et auprès de qui vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et de portabilité.

Vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données ou recourir à la CNIL si les réponses préalables ne vous semblent pas suffisantes.

A vos fenêtres... et à vos stylos. (ou plumes !)

Site du règlement

nouvellesliverdun@gmail.com